



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble

Convocation du 27 avril 2021

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 03 mai 2021

Délibération 2021-25

Le trois mai deux mille vingt et un à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la Maison des Moais – 47 Avenue Général Leclerc – 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Vincent GOSSE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU

Procurations : Norbert COLLIAT donne procuration à Sophie BEKKAL, Murielle MARSEILLE donne procuration à Stéphanie COLPIN, Nawel BEGHIDJA donne procuration à Virginie LOPEZ.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Frédéric ANDRIEU, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Virginie LOPEZ

Objet : Remise des ouvrages d'éclairage public du Parc d'Oxford

Monsieur le Maire explique que la société Isère Aménagement s'est vue confier par Grenoble Alpes Métropole l'aménagement de la ZAC d'Oxford. Cette ZAC est aujourd'hui aménagée en tant que Parc d'Oxford et il convient désormais de procéder à la remise des ouvrages de voirie et ses accessoires par Isère Aménagement à Grenoble Alpes Métropole.

Ces ouvrages sont situés rue de l'Etang.

La commune ayant toujours la compétence de l'éclairage public, les ouvrages d'éclairage installés le long de la rue de l'Etang durant la réalisation du Parc d'Oxford devront être remis à la Ville par Grenoble Alpes Métropole et Isère Aménagement.

Un procès-verbal de remise d'ouvrages doit donc être convenu et signé entre Isère Aménagement, Grenoble Alpes Métropole et la Ville.

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de la remise des ouvrages d'éclairage public réalisés sur le Parc d'Oxford, rue de l'Etang, au profit de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à mettre en œuvre et à signer le procès-verbal de remise d'ouvrages du Parc d'Oxford avec Grenoble Alpes Métropole et Isère Aménagement,

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 04 Mai 2021

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,



Sylvain LAVAL.